

L'observatoire de l'environnement occupe le 2<sup>e</sup> étage de la villa des Pins, à La Ciotat. PHOTO DR

# L'observatoire de l'environnement fin prêt

## LA CIOTAT

**Présidé par Jean-Marc Martinez, l'observatoire vient de fixer sa feuille de route pour l'année. Ouvert à tout Ciotaden, il propose des ateliers réguliers et se veut force de propositions concrètes.**

**J**e vais remettre l'observatoire sur de bons rails », promet Jean-Marc Martinez, conseiller municipal délégué à l'environnement.

Créé en 2021 par feu le maire (LR) de La Ciotat, Patrick Boré, cet outil avait été confié à Christine Abattu (Ren.), alors qu'il avait « normalement vocation à être présidé par quelqu'un de la société civile », précise Jean-Marc Martinez. Mais rien ne s'est passé. Début 2023, Arlette Salvo, alors maire de la ville, lui a confié les rênes de l'observatoire. Un local, au 2<sup>e</sup> étage de la villa des Pins, l'ancien conservatoire de musique situé quartier La Garde, lui a également été attribué. L'observatoire y demeurera jusqu'à ce que la bastide du Mugel, en travaux, soit rénovée.

Constitué d'un comité composé de 8 élus municipaux de la majorité et de l'opposition et de 8 per-

sonnes de la société civile (dont Gérard Carrodanno, prud'homme de La Ciotat, Véra Frossard, présidente du festival Lumexplore, Thierry Reverchon, explorateur...), l'observatoire de l'environnement a tenu sa première réunion de l'année la semaine dernière. Il se réunira une fois par trimestre.

### Un site web en mars

Parmi les objectifs visés, « rendre accessibles les informations aux habitants sur ce que fait la Ville, les actions des associations,

## « L'Observatoire doit être une aide à la prise de décision »

**Jean-Marc Martinez, élu municipal, délégué à l'environnement**

essayer d'inscrire La Ciotat dans une ville durable, c'est-à-dire faire du développement économique et social, mais selon un modèle durable et respectueux de l'environnement, et être une aide pour la prise de décisions du maire », énumère Jean-Marc Martinez.

Comme l'observatoire ne doit surtout pas être une coquille vide,

les ateliers, instaurés dès l'an dernier sous le nom « Les jeudis de l'observatoire », vont se poursuivre. « Début mars, on va mettre en place un site web rattaché au site de la Ville. Il va permettre de vulgariser les infos autour de la sensibilisation à l'environnement terre/mer », annonce l'élu.

Ouverts à tous, ces ateliers ont porté l'an dernier sur deux thèmes : Économiser l'eau à La Ciotat et La Ciotat ville verte. Aux côtés de Jean-Marc Martinez, un animateur anime les réunions, puis les gens se répartissent par groupes de dix pour faire des propositions.

En 2023, des idées comme « faire un diagnostic des consommations d'eau dans tous les établissements publics de la ville » avaient été émises, mais aussi « faire un inventaire des sources sur le territoire ». Alors que la ville subissait la sécheresse estivale, Jean-Marc Martinez avait proposé de couper les douches sur les plages, branchées sur le réseau d'eau potable. Sachant qu'une douche consomme « 40 litres d'eau par personne et par jour » et « que certains baigneurs se douchent après chaque bain de mer », on imagine la quantité d'eau ainsi gaspillée. Le nouveau maire (LR) Alexandre Doriol a d'ailleurs fait appliquer la mesure l'été dernier.

**Catherine Vingtrinier**



## LA FARLÈDE. Première pierre du futur groupe scolaire posée

Ce projet porté par le département du Var vise à créer et moderniser une école de 15 classes, pour un total de 10 millions d'euros, livraison prévue en septembre 2025.

C.M. PHOTO N.LACROIX, CD83

**ANNONCES LÉGALES**  
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**VAR**

Tél. 04 91 57 75 74  
annonceslegales@lamarseillaise.fr



DIRECTION DE LA COORDINATION  
des politiques publiques et  
de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et  
du développement durable

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Réserve foncière - Commune de Ramatuelle

Par arrêté préfectoral du 29 janvier 2024 et sur demande de la commune de Ramatuelle, sise Hôtel de Ville, 60, boulevard du 8 Mai 1945, 83350 Ramatuelle, le préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à :

- la déclaration d'utilité publique de constitution d'une réserve foncière (parcelles AR184, AR186, AR188, AR381, anciens terrains du comité d'entreprise DELLE) en vue de la création de logements pour travailleurs saisonniers ;  
- la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire de la commune de Ramatuelle.

Le préfet du Var est l'autorité compétente pour prendre les décisions au terme de l'enquête.

L'enquête se déroulera du 22 février 9h00 au 8 mars 2024 17h00, soit pendant 16 jours consécutifs. Le maître d'ouvrage est la commune de Ramatuelle.

M. André VANTALON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>,

sur support papier, en mairie de Ramatuelle. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Ces consultations et consignations du public se feront en mairie.

Lieu d'enquête : Mairie de Ramatuelle Hôtel de Ville, 60, boulevard du 8 Mai 1945, 83350 Ramatuelle.

Jours : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Le public pourra également adresser, à l'attention du commissaire enquêteur, ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [reserve-fonciere-ramatuelle-epvar@administrations83.net](mailto:reserve-fonciere-ramatuelle-epvar@administrations83.net)

Ces courriels seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-hors-ICPE>

Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être envoyées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de Ramatuelle. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-après :

### Permanences du commissaire enquêteur

Le 22 février 2024 : 9h00 - 12h00

Le 28 février 2024 : 9h00 - 12h00

Le 8 mars 2024 : 14h - 17h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Ramatuelle, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.